

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire, tenue ce mardi 15 septembre 2009, à 11h30, à la salle des délibérations du Conseil à l'Hôtel de ville, sous la présidence de monsieur Yvon Boucher, maire, et à laquelle assistent M^{me} Huguette Beauregard, conseillère, ainsi que MM. Marcel Bouvier, Serge Gendron, Serge Viens et Michel Denicourt, conseillers.

Sont également présents : la greffière, M^{me} Louise Benoit et le directeur général, M. Reynald Castonguay.

Tous les membres du conseil étant présent, ils signent une renonciation à l'avis de convocation.

2009-372 Travaux de prolongement d'égout sanitaire sur une partie du rang Haut-de-la-Rivière sud – soumissions reçues et accord du contrat

Considérant que la Ville de Saint-Césaire a procédé par soumissions publiques pour les travaux de prolongement d'égout sanitaire sur le Haut-de-la-Rivière Sud;

Considérant les soumissions reçues en date du 14 septembre 2009, à savoir :

<u>Liste des soumissionnaires</u>	<u>Montant \$</u>
Les Entreprises Allaire & Gince inc.	225 998,33 \$
Excavations St-Césaire Inc.	227 352,83 \$

Considérant les recommandations de monsieur Dave Williams, ingénieur de la firme BPR Infrastructure inc. dans sa lettre du 14 septembre 2009;

En conséquence :

Il est proposé par : Marcel Bouvier
Appuyé par : Serge Viens

Et résolu d'accorder le contrat de prolongement du réseau d'égout sanitaire sur le rang Haut-de-la-Rivière Sud à la compagnie Allaire & Ginces inc., 70, rue Gatineau, Granby (Qué) J2G 8C8, pour le prix de 225,998,33\$, incluant les taxes, le tout tel que décrit dans leur soumission du 14 septembre 2009. Ces travaux seront payés à même le règlement d'emprunt n° 156. Le contrat est conditionnel à la réception du certificat d'autorisation du Ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs (MDDEP).

Adoptée à l'unanimité

2009-373 Travaux de prolongement d'égout sanitaire sur le rang Haut-de-la-Rivière sud – ingénierie des matériaux

Il est proposé par : Marcel Bouvier
Appuyé par : Huguette Beauregard

Et résolu de retenir les services de la compagnie Groupe Qualitas inc., pour l'ingénierie des matériaux des travaux de prolongement du réseau d'égout sanitaire sur le rang Haut-de-la-Rivière Sud, pour un prix maximum de 2 500\$, plus les taxes applicables, tel que décrit dans leur offre de service du 14 septembre 2009. Ces travaux seront payés à même le règlement d'emprunt n° 156. Le mandat est conditionnel à la réception du certificat d'autorisation du Ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs (MDDEP).

Adoptée à l'unanimité

2009-374 Travaux de prolongement d'égout sanitaire sur le rang Haut-de-la-Rivière Sud – localisation des emprises

Il est proposé par : Serge Gendron
Appuyé par : Serge Viens

Et résolu de retenir les services de XYZ Civitas inc., arpenteurs-géomètres, pour l'arpentage de la limite de l'emprise municipale du rang Haut-de-la-Rivière Sud sur une distance de 350 mètres linéaires, dans le cadre des travaux d'égout sanitaire dans ce secteur décrété par le règlement n° 156, pour des honoraires estimés à 1 600 \$, plus les taxes applicables, tel que décrit dans leur offre du 15 septembre 2009. Le mandat est conditionnel à la réception du certificat d'autorisation du Ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs (MDDEP).

Adoptée à l'unanimité

Avant de procéder à l'adoption du 2^{ième} projet de règlement 92-2005-31 concernant l'agrandissement de la zone agricole 526 à même la zone agricole 514, M. Jonathan Labelle demeurant près de cette zone, informe le conseil municipal qu'il a reçu réponse à ses questions posées lors de la consultation publique de la semaine dernière sur ledit règlement et il se dit satisfait.

2009-375 Adoption du second projet de règlement 92-2005-31 sur l'agrandissement de la zone agricole 526 à même la zone agricole 514

Il est proposé par : Serge Gendron
Appuyé par : Serge Viens

Et résolu que le second projet de règlement intitulé « Règlement numéro 92-2005-31 modifiant le règlement de zonage 92-2005 afin d'agrandir la zone agricole 526 à même la zone agricole 514 » soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

2009-376 CPTAQ – demande présentée par Meunerie Benjamin inc. – recommandation

Attendu que Meunerie Benjamin inc., adresse une demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec afin d'obtenir l'autorisation d'aliéner, lotir et utiliser à une fin autre que l'agriculture une partie du lot 1 593 417 dans le but d'y construire un entrepôt;

Considérant que l'autorisation demandée ne peut se faire ailleurs dans la municipalité;

Considérant que le conseil municipal a adopté le projet de règlement 92-2005-31 visant à rendre ce projet conforme;

Considérant que la MRC de Rouville a également émis un avis à l'effet que la modification envisagée serait conforme au schéma d'aménagement révisé et aux mesures de contrôle intérimaire

En conséquence :

Il est proposé par : Michel Denicourt

Appuyé par : Serge Gendron

Et résolu de recommander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'autoriser la demande présentée par Meunerie Benjamin inc., pour aliéner, lotir et utiliser à une fin autre que l'agriculture une partie du lot 1 593 417.

Adoptée à l'unanimité

2009-377 Demande de dérogation mineure présentée par 9154-2282 Québec inc. – refus

Considérant qu'une demande de dérogation mineure a été déposée par la compagnie 9154-2282 Québec inc, représentée par M. Gilbert Côté, à l'effet de modifier sur son immeuble situé en façade de l'avenue Cécile, les pourcentages d'aménagement des cours avant à des fins de stationnement ainsi que de diminuer les largeurs de lots;

Considérant que l'acceptation de la dérogation permettrait la construction de trois (3) habitations trifamiliales isolées;

Considérant qu'un avis a été publié dans le journal L'Avenir des Rivières du 19 août 2009;

Considérant que des propriétaires voisins de cet immeuble ne sont pas d'accord à cette demande de dérogation;

En conséquence :

Il est proposé par : Serge Gendron

Appuyé par : Michel Denicourt

Et résolu de refuser la demande de dérogation mineure numéro 2009-00254 présentée par 9154-2282 Québec inc. pour l'immeuble situé en façade de l'avenue Cécile.

Le maire appelle le vote :

Pour : MM. Serge Gendron, Michel Denicourt, Serge Viens et Marcel Bouvier, conseillers.

Contre : Mme Huguette Beauregard, conseillère

Adoptée à la majorité

Dépôt est fait au conseil d'une requête de résidants du Bas-de-la-Rivière Nord demandant l'arrêt du projet d'égout sanitaire dans leur secteur. Le conseil reporte cette demande à une séance ultérieure.

2009-378 Demande de la municipalité de Rougemont pour le branchement au réseau d'aqueduc municipal du 1397, route 112, Rougemont – acceptation

Attendu que la municipalité de Rougemont demande dans sa correspondance du 11 septembre 2009, le branchement au réseau d'aqueduc municipal de la Ville de Saint-Césaire pour le 1397, route 112 à Rougemont;

Attendu que ce réseau est la propriété de la Ville de Saint-Césaire;

Attendu que cette propriété est la seule du secteur à ne pas être branchée au réseau d'aqueduc;

En conséquence :

Il est proposé par : Marcel Bouvier

Appuyé par : Serge Viens

Et résolu d'accepter le branchement du 1397, route 112, dans la municipalité de Rougemont, au réseau d'aqueduc municipal.

Et que les travaux qui seront exécutés par le département des travaux publics de la Ville de Saint-Césaire seront facturés à la municipalité de Rougemont.

Adoptée à l'unanimité

Période de questions.

Louise Benoit
Greffière

Yvon Boucher
Maire

Certificat de crédits

Je soussignée, Micheline Quilès, trésorière, certifie par la présente qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes : 2009-292, 2009-293, 2009-294.

Micheline Quilès
Trésorière